

**Association ÉLASTOPÔLE**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

5 rue du Carbone

45072 Orléans Cedex 2

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE**

**AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS le 31 décembre 2018**



**COGEP**  
AUDIT

Manuel GRÉAU  
Commissaire aux Comptes

20 avenue des Droits de l'Homme  
BP 82949  
45029 ORLÉANS CEDEX 1  
tél : 02 38 60 70 01  
fax : 02 38 60 70 19

[www.cogep.fr](http://www.cogep.fr)  
[mgreau@cogep.fr](mailto:mgreau@cogep.fr)

## ÉLASTOPÔLE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
5 Rue du Carbone  
45072 ORLÉANS CEDEX 2

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Mesdames, Messieurs,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ÉLASTOPÔLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport financier du Trésorier et des autres documents adressés aux membres de l'Association**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans le 14 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes  
COGEP AUDIT

Manuel GRÉAU  
Associé

## BILAN ACTIF

	BRUT	Amortissements	31/12/2018	31/12/2017
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions, brevets et droits similaires	6 098	6 098	-	
Autres immobilisations incorporelles	20 592	20 592	-	122
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>	<b>26 690</b>	<b>26 690</b>	<b>-</b>	<b>122</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	42 256	38 511	3 745	4 831
Avances et acomptes			-	
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>	<b>42 256</b>	<b>38 511</b>	<b>3 745</b>	<b>4 831</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participation et créances rattachées				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>68 946</b>	<b>65 201</b>	<b>3 745</b>	<b>4 953</b>
<b>STOCKS</b>				
Matières premières et approvisionnement				
En-cours biens et services				
En-cours de production de services				
Marchandises				
<b>TOTAL stocks et en-cours</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CREANCES</b>				
Avances et acomptes sur commandes	120		120	
Clients et comptes rattachés	28 885		28 885	38 569
Autres créances	120 849		120 849	89 341
<b>TOTAL créances</b>	<b>149 854</b>	<b>-</b>	<b>149 854</b>	<b>127 910</b>
<b>DISPONIBILITES</b>				
Valeurs mobilières de placement			-	
Disponibilités	16 339		16 339	21 195
<b>TOTAL disponibilités</b>	<b>16 339</b>	<b>-</b>	<b>16 339</b>	<b>21 195</b>
Charges constatées d'avance	5 454		5 454	14 855
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>171 647</b>	<b>-</b>	<b>171 647</b>	<b>163 960</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>240 593</b>	<b>65 201</b>	<b>175 391</b>	<b>168 913</b>

## BILAN PASSIF

	31/12/2018	31/12/2017
Report à nouveau	31 203	49 451
Résultat de l'exercice	- 2 668	- 18 249
<b>TOTAL situation nette</b>	<b>28 535</b>	<b>31 203</b>
Subventions d'investissements		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>28 535</b>	<b>31 203</b>
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	13 000	12 000
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>13 000</b>	<b>12 000</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	13 197	29
Emprunts et dettes financières divers		
<b>TOTAL dettes financières</b>	<b>13 197</b>	<b>29</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDES EN COURS</b>		
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 208	14 032
Dettes fiscales et sociales	89 092	106 668
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	10 360	4 980
<b>TOTAL dettes diverses</b>	<b>120 659</b>	<b>125 681</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>		
<b>DETTES</b>	<b>133 856</b>	<b>125 710</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>175 391</b>	<b>168 913</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	219 366	183 701
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>219 366</b>	<b>183 701</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	429 453	394 219
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	612	4 372
Autres produits	3	32
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>649 433</b>	<b>582 324</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stocks de matières premières		
Autres achats et charges externes	211 918	161 237
<b>TOTAL charges externes</b>	<b>211 918</b>	<b>161 237</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>6 376</b>	<b>5 255</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		
Salaires et traitements	301 260	301 490
Charges sociales	122 284	125 297
<b>TOTAL charges de personnel</b>	<b>423 544</b>	<b>426 787</b>
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 573	4 470
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 000	1 000
<b>TOTAL dotations d'exploitation</b>	<b>3 573</b>	<b>5 470</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 616</b>	<b>471</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>652 027</b>	<b>599 220</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(2 594)</b>	<b>(16 895)</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2018	31/12/2017
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Revenu des créances clients		
Autres Intérêts et produits assimilées	170	
Revenu des valeurs de placement		
	<b>170</b>	-
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées	227	473
	<b>227</b>	<b>473</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	- <b>57</b>	- <b>473</b>

<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	- <b>2 651</b>	- <b>17 368</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 841
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	-	<b>3 841</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17	4 722
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>17</b>	<b>4 722</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	- <b>17</b>	- <b>880</b>
IMPOT SOCIETE		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>649 603</b>	<b>586 165</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>652 271</b>	<b>604 415</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	- <b>2 668</b>	- <b>18 249</b>

# ANNEXE

## EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

### ANNEXE COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, caractérisés par les données suivantes :

- total du bilan :	<b>175 391 €</b>
- résultat de l'exercice :	<b>( 2 668 € )</b>

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

#### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### 2. Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements des immobilisations ont été calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévisible soit :

Mobilier :	10 ans
Matériel informatique :	3 ans
Immobilisations incorporelles	3 ans

#### 3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **4. Provision retraites**

Il est constitué une provision pour indemnités de fin de carrière dès lors que le salarié atteint l'âge de 55 ans. Au 31/12/2018 le risque futur est évalué à 29 K€, montant auquel s'ajoute 50% de charges. Une provision de 1 000 € a été dotée sur l'exercice 2018 portant la provision cumulée à 13 K€. Elle sera complétée d'année en année afin de répondre au besoin.

L'engagement au 31/12/2018 pour les salariés de moins de 55 ans s'élève hors charges à 66 K€ et ne fait pas l'objet d'une provision particulière.

#### **5. Honoraires Commissariat aux Comptes**

Les honoraires pour l'exercice 2018 sont fixés à 5 800 euros.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Concessions et droits similaires	6 098		0
Autres immobilisations incorporelles	20 592		
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>26 690</b>	-	<b>0</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques, matériel et outillage			
Installations générales, agencements et divers			
Mobilier de bureau, informatique	40 891		1 365
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>40 891</b>	-	<b>1 365</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Autres participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>67 581</b>	-	<b>1 365</b>

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminution par cessions, mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			6 098
Autres immobilisations incorporelles	-		20 592
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	-	-	<b>26 690</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			-
Constructions sur sol d'autrui			-
Constructions installations générales			-
Installations techniques, matériel et outillage			-
Installations générales, agencements et divers			-
Mobilier de bureau, informatique		-	42 256
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	-	-	<b>42 256</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Autres participations			-
Prêts et autres immobilisations financières			-
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	-	-	<b>68 946</b>

## AMORTISSEMENTS

## SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentation dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions et droits similaires	-			-
Autres immobilisations incorporelles	26 568	122		26 690
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>26 568</b>	<b>122</b>	-	<b>26 690</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol d'autrui				-
Constructions installations générales				-
Matériels et outillages industriels				-
Inst. générales, agencements, aménagements divers				-
Mobilier de bureau, informatique	36 060	2 451		38 511
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>36 060</b>	<b>2 451</b>	-	<b>38 511</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62 628</b>	<b>2 573</b>	-	<b>65 201</b>

## VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Concessions et droits similaires	-		
Autres immobilisations incorporelles	122		
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>122</b>	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Matériels et outillages industriels			
Inst. générales, agencements, aménagements divers			
Mobilier de bureau, informatique	2 451		
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>2 451</b>	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 573</b>	-	-

## PROVISIONS

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions pour retraite	12 000	1 000		13 000
Provisions pour impôts				-
Provisions pour gros entretiens				-
Provisions pour perte ERMIG				-
Autres provisions pour risques et charges			-	-
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>12 000</b>	<b>1 000</b>	<b>-</b>	<b>13 000</b>
Provisions sur immobilisations				
Provisions sur comptes clients				-
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 000</b>	<b>1 000</b>	<b>-</b>	<b>13 000</b>

## ETAT DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Prêts			-
Autres immobilisations financières			-
<b>TOTAL de l'actif immobilisé</b>	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	28 885	28 885	
Personnel et comptes rattachés		-	
Organismes sociaux		-	
Etat - TVA		-	
Etat - Autres impôts et taxes	120 849	120 849	
Débiteurs divers		-	
<b>TOTAL de l'actif circulant</b>	149 734	149 734	-
Charges constatées d'avance	5 454	5 454	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>155 188</b>	<b>155 188</b>	-
ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Auprès des Etablissements de crédit	13 197	13 197	
Emprunts et dettes financières divers		-	
Fournisseurs et comptes rattachés	21 208	21 208	
Personnel et comptes rattachés	30 604	30 604	
Sécurité sociale et autres organismes	46 314	46 314	
Impôts sur les bénéfices			
TVA	10 330	10 330	
Autres impôts, taxes et assimilés	1 843	1 843	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	
Autres dettes	10 360	10 360	
Produits constatés d'avance		-	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>133 856</b>	<b>133 856</b>	-

Manuel GRÉAU  
Commissaire aux Comptes

20 avenue des Droits de l'Homme  
BP 82949  
45029 ORLÉANS CEDEX 1  
tél : 02 38 60 70 01  
fax : 02 38 60 70 19

www.cogep.fr  
mgreau@cogep.fr

## Association ÉLASTOPÔLE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
5 rue du Carbone - 45072 Orléans Cedex 2

### RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Avec le Centre Français du Caoutchouc et des Polymères (CFCP) :

*Nature, objet et modalités :*

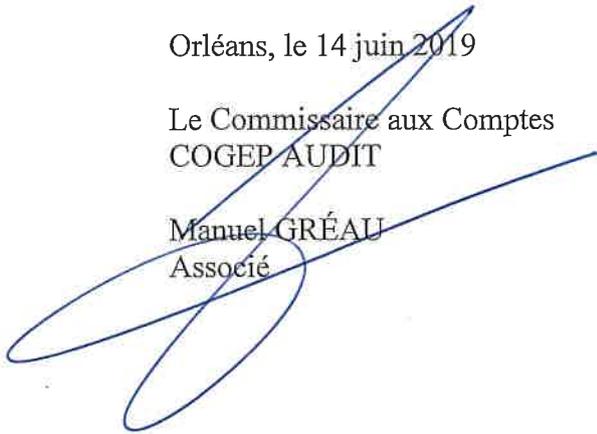
Une convention de prestation, relative à la mise à disposition de personnel et de locaux, ainsi qu'à la refacturation de frais spécifiques, a été conclue avec le CFCP. Cette convention a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Au cours de l'exercice 2018, le CFCP a facturé à votre Association des frais de mise à disposition de personnel à hauteur de 8 000 €, des frais administratifs pour 64 € et un montant de 1 560 € pour la mise à disposition de locaux situés à Vitry-sur-Seine couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Orléans, le 14 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes  
COGEP AUDIT

Manuel GRÉAU  
Associé





SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
INSCRITE A LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE BOURGES

SAS AU CAPITAL DE 600 000 € - RCS 389 488 727 BOURGES - SIEGE SOCIAL : 2658 ROUTE D'ORLEANS - BP 55 - 18230 SAINT DOULCHARD  
MEMBER OF  INTERNATIONAL. A WORLD-WIDE NETWORK OF INDEPENDENT ACCOUNTING FIRMS AND BUSINESS ADVISERS